

recevoir l'encouragement cordial des messieurs dont le gouvernement est formé ni de ceux qui siègent autour de lui. Ils n'étaient pas en faveur de la nationalisation des chemins de fer. Je ne sais pas en faveur de quoi ils étaient, mais ils n'étaient pas en faveur de la nationalisation, et l'honorable monsieur qui dirige cette Chambre le sait très bien, d'après l'élection qui a eu lieu en décembre dernier en la cité de Montréal. Mais à en juger par l'élection qui a eu lieu il y a deux ou trois jours, je commence à croire qu'il ne connaissait rien de l'opinion du peuple de la ville de Montréal. J'ai quelque espoir que, puisque les quartiers-généraux du réseau de chemins de fer doivent être dans la même ville, le conseil d'administration sera entouré de bons conseillers et recevra de l'encouragement, que les aspirations que nous, en ce pays, nous avons pour le perfectionnement du réseau national se réaliseront et que, en dépit de toutes les fautes que vous avez commises en 15 ans—et Dieu sait qu'elles furent nombreuses—le temps peut arriver où vous et les vôtres obtiendrez votre pardon.

Merci, honorables messieurs.

La motion pour l'adoption de l'adresse est acceptée.

LE FEU SÉNATEUR PROUDFOOT

HOMMAGES A SA MEMOIRE

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables messieurs, depuis que nous nous sommes séparés, en juin dernier, nous avons eu le malheur de perdre un membre de ce Sénat, qui nous a laissés en pleine santé et que nous étions sûrs, autant qu'on peut être sûr d'une chose en cette vie, de revoir à la convocation de la présente session.

Feu le sénateur Proudfoot avait eu une carrière intéressante, qui fut celle d'un bon citoyen, très en vue non seulement dans sa profession, mais aussi dans les divers domaines financier et industriel; à partir du jour où il avait quitté l'université, il s'était intéressé aux affaires publiques. Il possédait la confiance de la collectivité au milieu de laquelle il vivait. Il fut élu à la législature de la province d'Ontario, et dans cette législature, on lui fit le grand honneur de lui confier la direction de son parti. Il vint ici avec la réputation d'un citoyen animé d'esprit public. Nous ne l'avons eu que quelques années au milieu de nous, mais nous pouvons tous lui rendre le témoignage d'avoir été un travailleur zélé et un facteur pour le bien dans les travaux de cette Chambre. Il avait accepté les fonctions ardues de président du comité de divorce. Nous savons tous que

ce n'était pas une sinécure. Depuis la guerre, le travail de ce comité constitue un réel fardeau pour ses membres. Feu le sénateur Proudfoot s'acquittait judicieusement de son travail, et lorsqu'il portait à la connaissance de la Chambre les décisions du comité, il était toujours prêt à démontrer qu'elles étaient basées sur les principes de la justice et les règlements du Sénat.

Que puis-je ajouter encore? Il paraissait s'intéresser profondément à toute législation tendant à relever le niveau de la vie morale dans la société. Au cours de plusieurs débats, nous l'avons vu s'efforcer de faire adopter des lois dans ce sens. En certaines circonstances, nous avons différé d'opinion avec lui au sujet des remèdes qu'il suggérait, mais nous reconnaissons sa sincérité à l'égard de l'encouragement à une vie meilleure, plus pure et plus haute pour le peuple du Canada.

Je suis sûr de me faire l'écho de tous les honorables membres de cette Chambre en exprimant notre sympathie cordiale à sa famille dans le deuil qui la frappe.

L'honorable sir James LOUGHEED: Honorables messieurs, parlant au nom de ce côté-ci de la Chambre, je prends part aux regrets si bien exprimés par mon honorable ami le leader du gouvernement au sujet de la mort de notre collègue défunt, le sénateur Proudfoot. Il n'était pas au nombre des vieux membres de cette Chambre, attendu que sa nomination ne datait que de quatre ou cinq ans; mais je ne me souviens pas avoir connu un nouveau membre qui se soit identifié si rapidement et si activement avec son travail, surtout avec la question du divorce. Il est certain qu'il n'est pas un membre du comité qui ait rendu des services plus constants et plus précieux dans l'accomplissement des importants devoirs qui, de temps à autre, ont été délégués au comité. En fait, les services que le feu sénateur a rendus à cette Chambre sont incalculables.

Le feu sénateur n'était pas ce que l'on pourrait appeler un homme de parti intran-sigeant. Il avait des convictions singulièrement fortes, et je ne me rappelle pas, pendant le temps que je l'ai connu et où j'ai joui de son amitié, qu'il ait jamais laissé l'opportunisme l'emporter sur ses convictions. On aurait pu dire qu'il était également sympathique aux deux côtés de cette Chambre.

Il était l'un des membres les plus zélés de ce corps. Presque à toute heure de la nuit, ou aurait pu le trouver à sa chambre, s'occupant non seulement de ses travaux de sénateur, mais accomplissant activement les devoirs de sa profession. Il occupait un rang élevé dans la profession à laquelle il appar-

L'hon. M. POPE.